



**Département de la Haute Savoie**

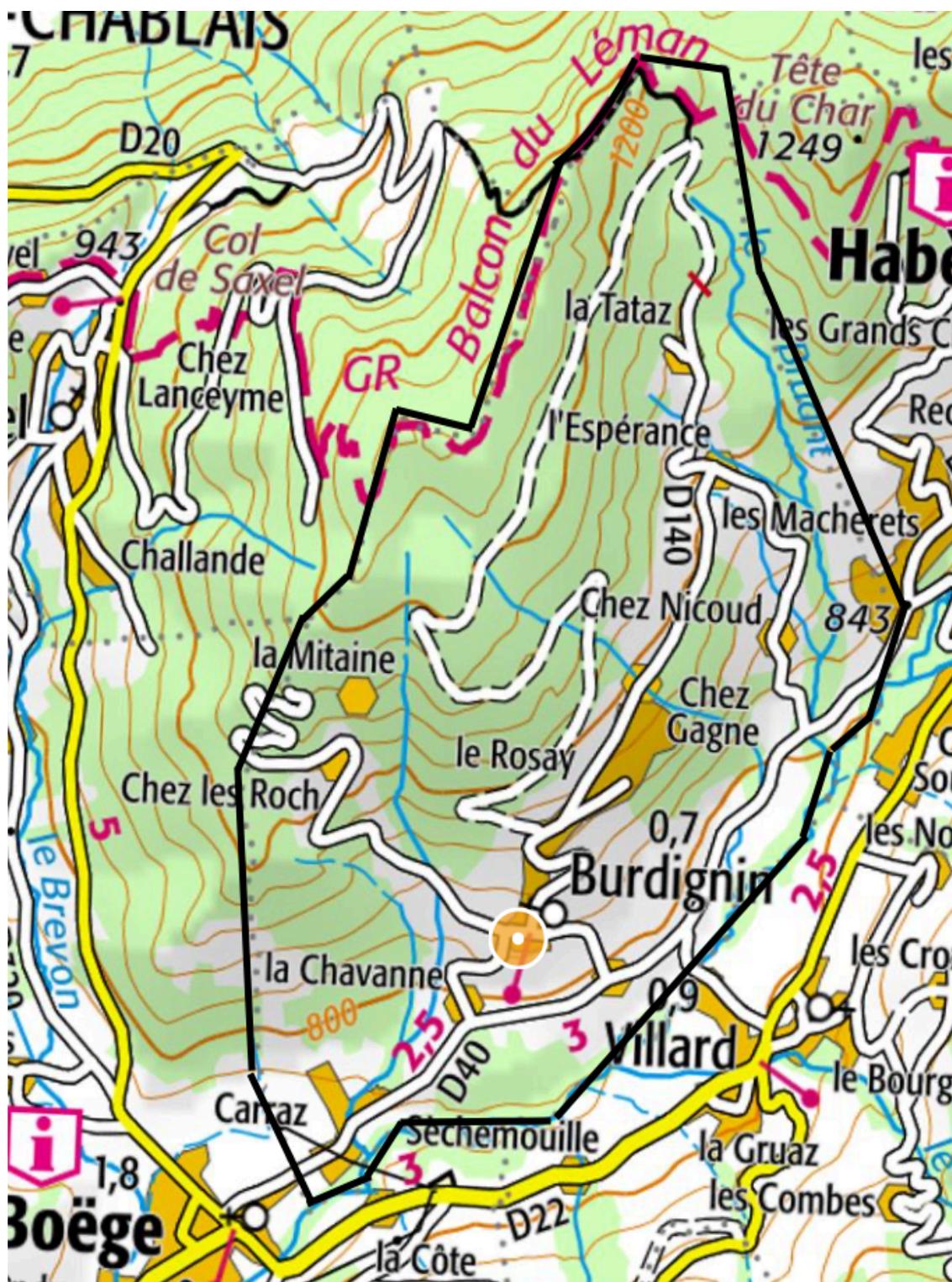
**Commune de BURDIGNIN**

**Enquête publique relative au recensement des  
chemins ruraux**

**9 septembre 2024 - 28 septembre 2024**

**Conclusion et Avis motivé**

**Généralité : principales caractéristiques de la commune**



*La commune de Burdignin (d'une superficie de 987 ha) se situe en Haute Savoie (dans la vallée verte)*

)

*Burdignin est une commune de moyenne montagne (altitude comprise entre 736 m et 1297 m) ; elle est située en rive droite la Ménoge qui draine plusieurs ruisseaux, cette rivière en constitue sa limite Est.*

*La population est estimée à 673 habitants, en constante agrandissement depuis 1982 mais on note un ralentissement depuis 1999. Elle bénéficie d'un cadre de vie de qualité.*

*L'activité économique principale est l'agriculture orientée vers l'élevage (vaches laitières et brebis). L'artisanat est aussi présent (entreprise de travaux publics, de travaux forestiers, scierie, menuiseries, autres artisans.*

*La commune est desservie par la RD 40 et par un réseau de routes communales desservant les nombreux hameaux. par ailleurs des chemins ruraux sillonnent la commune.*

*L'environnement de la commune est assez riche : plusieurs zones humides ont été répertoriées, les prairies permanentes ou les pâtures constituent un réservoir de biodiversité pour la flore mais aussi pour la faune (celle-ci bénéficiant également, sur le haut de la commune, d'une importante zone boisée.*

## **Objet de l'enquête :**

La loi 2022-217 du 21 février 2022 prévoit la possibilité pour un conseil municipal de décider, par délibération , le recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune. Le décret 222-1652 du 26/12/2022 en fixe les modalités.

En application de cette loi le Conseil municipal de la Commune de Burdignin a décidé par délibération n° 2022-30 du 12/12/2022 de procéder au recensement de ses chemins ruraux.

Ainsi il a été élaboré (par la commission Environnement de la commune) un projet de recensement. Cette commission s'est appuyée pour cela sur le plan cadastral qu'elle a complété et actualisé par des visites de terrain.

Les chemins ont été nommés, en se référant aux noms de lieu-dit ou de quartier, et ont été géoréférencés.

Il a été ainsi répertorié 57 chemins ruraux sur son territoire qui ont fait l'objet d'une fiche complétée par un tableau et plan d'assemblage.

Cette enquête publique est régie par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

## **Le déroulement de l'enquête :**

L'arrêté municipal n° 2024-23 du 04/07/2024 a organisé le déroulement de l'enquête publique et m'a désigné comme commissaire enquêteur

L'enquête a eu lieu lundi 9 septembre 2024 (8h30) au samedi 28 septembre 2024 (11 heures) soit une durée de 20 jours selon les prescriptions de l'arrêté municipal.

Le dossier est composé de :

- un rapport de présentation,
- un tableau récapitulatif recensant les chemins ruraux (au nombre de 57) sur le territoire de la commune avec une fiche par chemin (voir 1)
- la délibération du Conseil Municipal (n°2022-30 du 12/12/2022) autorisant le maire à procéder au recensement des chemins ruraux de la commune,
- l'arrêté municipal (n° 2024-23 du 04/07/2024) prescrivant la procédure de l'enquête publique, et me désignant comme commissaire enquêteur
- l'avis d'enquête publique,
- Publicité dans la presse.
- un registre « papier ».

Le dossier était consultable en mairie aux heures d'ouverture (mardi de 17 à 19 heures, vendredi de 15 à 17 heures et samedi de 9 à 11 heures).

Les permanences ont eu lieu les mardi 10 septembre 2024 (17/19 heures) et le samedi 28 septembre 2024 (9/11 heures) conformément à l'arrêté municipal

Les observations pouvaient être consignées dans un registre d'enquête disponible en mairie pendant la durée de l'enquête et par courrier ou par courriel (sur un site dédié).

La participation a été assez importante : 26 personnes se sont présentées aux permanences, 10 observations ont été faites sur le registre ; j'ai par ailleurs reçu 2 courriers et 3 courriels.

Il n'y a pas eu d'incident au cours de cette enquête.

Elle s'est terminée le 28 septembre 2024 11 heures. Après avoir clos le registre d'enquête j'ai récupéré l'ensemble du dossier ainsi que le registre.

Le procès-verbal des observations a été remis (et commenté) à Mr le maire en présence de la commission urbanisme de la commune le samedi 5 octobre 2024.

J'ai reçu le mémoire en réponse le 17 octobre (les réponses sont incluses dans le rapport d'enquête).

**J'ai ainsi pu clore le rapport et préparer mes conclusions motivées.**

**En conclusion je considère que :**

La procédure précisée par l'arrêté municipal n° 2024-23 du 04/07/2024 a été respectée : publicité dans les journaux, affichage sur les panneaux municipaux ; les permanences ont été effectuées aux jours et heures prévues.

Le dossier était complet et conforme aux prescriptions des réglementations propres à ce genre d'enquête. Par ailleurs les plans et documentations étaient bien compréhensibles.

L'enquête s'est déroulée sans incident.

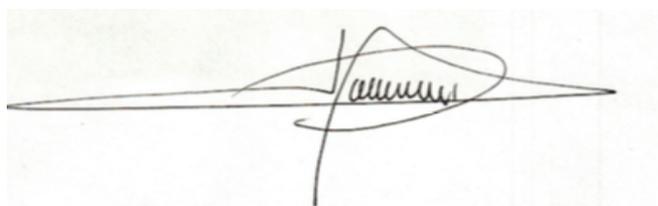
La participation du public a été assez importante : le public est venu en majorité pour un complément d'information ; on note 10 observations sur le registre, 2 courriers et °3 courriels. Ces observations ont porté sur des demandes de précision, des demandes de cession de chemins (donc hors du champ de l'enquête).

La qualité du travail fourni pour établir cet inventaire permet d'avoir un document opérationnel pour prendre des décisions (aliénation, cession de partie de chemin ...).

**En conséquence je donne un avis favorable au projet de recensement des chemins ruraux de la commune de Burdignin avec les recommandations suivantes :**

- **définir un statut pour la partie sommitale de la route des Virolets,**
- **rétablissement du chemin rural n°14 (des Granges Roch),**
- **revoir le tracé du chemin rural n°29 (des Roches),**

Bonneville le 24 octobre 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Vigouroux', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop and a vertical stroke.

Laurent Vigouroux  
(Commissaire enquêteur)

